



LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DEPÔT :
5000
NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 2€. MENSUEL. N° 425 Octobre 2025



Sommaire

Editorial

- P.2** *PLUS A LA RUE
LA FORCE DU COMBAT D'UNE
MILITANTE*
- P.3** *INVITATION 17 OCTOBRE 2025
REJOIGNEZ- NOUS AU PARLEMENT
DE WALLONIE*
- P.4** *NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE
ANALYSE DES MESURES DE
L'ARIZONA*
- P.5** *NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE
ANALYSE DES MESURES DE
L'ARIZONA*
- P.6** *FEDERATION - AU REVOIR
MARC*
- P.7** *NAMUR - NOS DROITS
LA LIMITATION DU CHOMAGE
DANS LE TEMPS*
- P.8** *FEDERATION - ÇA SE PASSE
PETITES NOUVELLES*

DENONCER LES MALTRAITANCES INSTITUTIONNELLES

Trahir ou être fidèle aux valeurs qui fondent notre « pacte social » depuis 1944 et notre démocratie.

Devant la situation mondiale qui vire au chaos, nous refusons de nous taire. La plupart des « grandes réformes structurelles » annoncées, reposent sur le même fil conducteur qui constitue le fondement du néolibéralisme. Il se manifeste entre autres dans une concurrence déchainée, des réductions drastiques dans les services publics, des attaques contre les solidarités structurelles que sont la fiscalité re-distributive et la Sécurité sociale. Autant de domaines sensibles sur lesquels reposent nos démocraties. Elles en deviennent vacillantes.

Ce 17 octobre 2025, le thème proposé au niveau International repose sur la « **dénonciation des maltraitances institutionnelles** ». De notre point de vue, elles ne sont pas nouvelles mais elles s'amplifient à travers toutes les violences banalisées qui s'inscrivent dans de nouveaux cadres légaux et administratifs. Aux défis qui s'imposent à nos sociétés, on peut répondre de différentes manières. Cependant, il y a des alternatives **que seul un attachement à des valeurs profondément enracinées permet d'imaginer et de mettre en œuvre**. Celles-ci sont porteuses d'humanisme, de solidarités, de coopération, de reconnaissance et de respect des autres, y compris de la planète qui nous porte et de son environnement. Nous constatons, qu'actuellement, ces balises sont piétinées, dans de nombreuses décisions politiques.

Soyons nombreux ce 17 octobre devant la stèle posée au Parlement de Wallonie, pour témoigner collectivement de notre attachement à ces valeurs, et dénoncer les « maltraitances institutionnelles » subies par de nombreuses populations.

Luc Lefebvre

Que celui ou celle qui sait lire,
lise et partage ce journal avec celui ou celle
qui n'a pas pu apprendre à lire.

PLUS A LA RUE

LA FORCE DU COMBAT D'UNE MILITANTE

MON PARCOURS DE LOGEMENTS

J'ai habité pendant 15 ans dans un logement 4 chambres au-dessus d'une association qui était le propriétaire de l'appartement.



Dans le logement, on s'est retrouvés avec des punaises de lit et malgré plusieurs désinfections ça revenait. C'est ma fille qui a fait intervenir les services de la ville et on a dû quitter le logement afin que des travaux soient réalisés.

Ensuite, j'ai vécu un an ou deux dans un logement qui dépend d'une AIS mais j'ai déménagé dans un autre appartement car il y avait des fissures aux murs. Des travaux devaient être faits mais ils n'ont jamais été réalisés.

A cette époque, j'étais suivie par un service d'accompagnement qui m'avait même proposé d'aller dans une résidence pour personnes âgées.

Nous sommes allés la visiter ensemble mais j'ai refusé car c'était loin de tout et il n'y avait rien, pas de bus ni de magasin.

C'est alors que j'ai emménagé au-dessus d'un service. Celui-ci n'a pas renouvelé mon bail après 1 an. Heureusement, j'ai obtenu un autre appartement dans la même rue.

Durant cette période, mon compagnon m'a quittée. J'ai traversé beaucoup de difficultés parce que j'hébergeais ma fille et son compagnon

qui cassaient tout lors de leurs disputes. Il y en avait pour 1.800 euros de dégâts locatifs et autres.

Il y avait aussi beaucoup de conflits avec les voisins qui se faisaient insulter par le copain de ma fille. Il y avait des problèmes à cause du chien qui passait dans leur jardin, des poubelles mises dans celles des autres. Je suis alors passée devant le juge de Paix contre l'AIS qui demandait mon expulsion.

Par peur de me retrouver à la rue, j'ai cherché après un autre logement avant d'avoir eu le jugement. Mon administrateur de biens disait que ça ne servait à rien de chercher tant qu'on n'avait pas eu le jugement.

Dans mes recherches, j'ai obtenu plusieurs rendez-vous et j'ai visité un studio mais il ne me convenait pas ainsi qu'un appartement 1 chambre où le loyer était de 900 euros. C'était

LST m'a accompagnée pour visiter l'appartement et on a pris des photos pour envoyer à mon administrateur.

beaucoup trop cher pour moi.

Mon administrateur de biens n'était pas d'accord que j'aie dans le privé sinon les problèmes avec ma fille et son compagnon allaient continuer car ils étaient aussi à la rue.

Finalement, j'ai été expulsée et je me suis retrouvée à la rue mais j'ai été hébergée chez des connaissances. J'y suis restée quelques mois et je participais aux frais.

On m'a proposé des solutions et on m'a parlé de maisons protégées et du Beauvallon. Mais j'ai dit que j'allais fuguer si je devais y aller.

Je me suis aussi inscrite dans une maison d'accueil mais il n'y avait pas de place.

HEUREUSE D'AVOIR EU UN LOGEMENT SOCIAL

Pour me sortir de ma situation, un service d'accompagnement m'avait inscrite avant la fin de mon bail auprès d'une autre agence AIS d'une autre région et d'une société de logements sociaux. C'est comme ça que quelques mois plus tard, j'ai été contactée par celle-ci me proposant d'aller visiter un logement.

LST m'a accompagnée pour visiter l'appartement et on a pris des photos (pour envoyer à l'administrateur). Il a marqué son accord. J'ai pu emménager début juillet mais aussi à la condition de ne plus héberger ma fille et son compagnon.

Je recommence tout de zéro car je n'avais plus rien (ni meubles, table, chaises, frigo, cuisinière, lit, matelas, TV, etc.).

Aujourd'hui, je vis en couple. Et parce que mon compagnon travaille, on a diminué mes revenus de la Vierge Noire mais on a pu trouver un équilibre en se partageant les frais.

On est bien intégrés dans le quartier. Il y a de la solidarité entre voisins. Par exemple, je fais les courses pour mes voisines qui rencontrent des difficultés pour se déplacer. Elles me font confiance car elles me confient leur carte de banque.

On est vraiment bien installés et on espère pour longtemps.



Une militante

Fédération

SOYONS NOMBREUX au Parlement de Wallonie.

Mobilisons-nous ensemble pour dénoncer ces politiques déshumanisées qui produisent de la misère et ne coûteront pas moins cher que des pratiques humanistes qui sont possibles. Bien au contraire.



Adresses de contact :

fédération@mouvement-lst.org

namur@mouvement-lst.org

andenne@mouvement-lst.org

ciney-marche@mouvement-lst.org

hainaut@mouvement-lst.org

Site internet et numéros de téléphone :

<https://www.mouvement-lst.org/>

Namur- 081/22.15.12

Andenne- 085/84.48.22

Condroz-Famenne-Ardenne- 0486/33.36.17

Hainaut- 0486/33.43.59 – 0496/18.64.77

Suite de l'article de septembre 2025 :
la violence et le mépris

Les débats actuels sur un indispensable refinancement des CPAS prouvent que les décideurs connaissent l'ampleur financière de ce « transfert » de bénéficiaires d'allocations de chômage depuis plus de deux ans vers les CPAS. Ils en connaissent aussi les conséquences dramatiques imposées à ces personnes et à de nombreuses familles au niveau humain, ainsi que les stigmatisations sociales.

LA CONCERTATION SOCIALE

En 1992-94, dans le cadre de la construction du Rapport Général sur la Pauvreté ¹ commandé par le gouvernement belge, les associations partenaires de cette démarche, et LST en particulier, portaient un questionnement sur l'erreur politique, à long terme, d'augmenter le développement des systèmes « résiduaux » de protection sociale ².

Pour le Mouvement LST, il eut été préférable de consacrer des moyens supplémentaires pour le renforcement de la sécurité sociale. On nous répondait à cette époque que ce n'était pas le moment d'aborder ce sujet, car la Flandre pousserait pour une régionalisation de la sécurité sociale.

Nous avons aussi apporté l'argument d'évaluer les coûts de gestion des administrations liées aux systèmes résiduaux.

A cette même époque (1996), à l'occasion des 50 ans du Pacte Social, nous avons publié avec le Collectif des Associations Partenaires du RGP, un document qui plaidait pour un renforcement et un élargissement de l'accès aux bénéficiaires de la sécurité sociale.

Nous avons eu l'occasion de le présenter au Premier Ministre de l'époque Mr Dehaene, et au Secrétaire d'Etat à l'Intégration Sociale Mr. Peeters, lors d'un événement organisé le 11 juin 1996 par le gouvernement.

Avec le recul et le constat des mesures actuelles, il semble bien que tout ce que nous revendiquions dans le passé est pleinement d'actualité et peut alimenter les luttes actuelles et d'autres

ANALYSE DES MESURES DE L'ARIZONA

propositions devant la perte des acquis sociaux que nous constatons actuellement.

DES PROJETS CONCOCTES HORS DE LA CONCERTATION SOCIALE

Le fait que des réformes aussi fondamentales en matière de sécurité sociale s'imposent dans le cadre d'une loi programme, portée par un gouvernement qui contourne les principes de gestion paritaire de la sécurité sociale et de la concertation sociale, pose question.

Ces deux autres principes fondateurs du Pacte Social orientent et balisent la plupart des décisions en matière de sécurité sociale et d'emploi. Le « ton » utilisé dans le climat mondial actuel, porteur de violences génocidaires à Gaza, et d'autres oppressions inacceptables dans diverses régions du globe, est celui du « dépassement » des lignes rouges et d'une déshumanisation galopante qui envahit la planète.

Pour preuve, s'il en faut une, les « pieds de nez » répétés aux organisations internationales telles que l'ONU, les organisations humanitaires instituées ou volontaires, les instances et cours pénales de défense des droits humains...

Autant de faits qui témoignent de cette trahison aux valeurs et espérances essentielles de paix, de justice, de solidarités, de sécurité d'existence pour tous, portées par les peuples.

DES TRAHISONS QUI SE REPETENT

Dans le Rapport Général sur la Pauvreté en 1992-94 nous mettions déjà en



² Les systèmes résiduaux de protection concernent des aides sociales diverses qui ne découlent pas de la sécurité sociale. Exemple : les aides du CPAS, le RIS, certaines allocations d'handicap, la GRAPA, etc

évidence les dérives produites par le glissement d'une partie des personnes exclues de la sécurité sociale vers l'aide des CPAS. (minimex à l'époque et/ou aides sociales).

En 1996, dans notre contribution pour une modernisation de la sécurité sociale, sur base des réalités de l'époque, nous mettions en évidence le fait que certaines mesures trahissent la base du contrat « assurantiel » entre l'Etat et le citoyen, pour de nombreuses personnes exclues des allocations de chômage.

Voici ce que nous en disions en 1996.

.. « L'arrêt de la vie professionnelle, pour les femmes essentiellement, le chômage de longue durée après une vie professionnelle parfois longue, la succession d'emplois à courte durée ou intérimaires constituent autant d'expériences de vie qui rendent multiformes les carrières professionnelles que la législation actuelle de la sécurité sociale ne peut plus affronter efficacement. Même le principe de la cotisation pour accéder aux allocations de chômage n'est plus tout à fait vérifié puisque des personnes ayant cotisé se voient parfois exclues du bénéfice des allocations de chômage, ce qui est contraire au principe même de l'assurance-chômage. »³.

A ce niveau, l'ARIZONA pousse encore plus loin la trahison relative au « contrat assurantiel » en matière de chômage. De plus, dans la mesure où les réformes envisagées compliquent à un tel point les conditions d'accès pour bénéficier de deux années d'allocations de chômage, de nombreuses personnes et familles seront exclues définitivement du bénéfice des allocations de chômage voire de la sécurité sociale dans son ensemble.

Ce qui entraînera pour certains une dépendance « durable » aux solidarités « structurelles locales », entre autres les CPAS, ou/et privées, familles, proches, cohabitants dont les cadres légaux sont en révision au niveau du RIS...etc.

¹ Le Rapport Général sur la pauvreté 92-94 : https://www.mouvementlst.org/documents/annees1990/1995_rapport_general_pauvrete.pdf

³ **Idem P5** « Questions et propositions concernant la modernisation de la Sécurité Sociale juin 1996. : Voir LST. [11-06-1996 - Questions et propositions concernant la modernisation de la Sécurité Sociale.](#)



NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE : RESISTONS !

Suite de la page 4

ANALYSE DES MESURES DE L'ARIZONA



En 1992-94, toujours dans le Rapport Général sur la Pauvreté, nous questionnions les mesures envisagées ou appliquées au niveau des réglementations du chômage depuis les années 80. Et depuis, comme d'autres associations, académiques, syndicats, nous n'avons cessé de répéter ces mêmes interpellations.

" Depuis 1984, les exclusions du droit au chômage se sont développées. Les cohabitants, les chômeurs de longue durée sont visés. Actuellement, on parle de limiter le droit aux allocations de chômage dans le temps. Les différentes normes du chômage et du minimex relatives aux concepts de la famille introduisent une précarité supplémentaire en ce qui concerne les droits élémentaires des plus pauvres.

En effet, le droit à la famille se voit limité par des contraintes économiques. On ne peut plus prendre le risque d'héberger un enfant ou un parent dans la difficulté. Une des dernières législations en matière de chômage atteint de manière précise le droit d'association des chômeurs : par son activité bénévole dans une association, le chômeur risque d'être pénalisé". (Rapport Général sur la Pauvreté, 1992-94 p. 188).

LES JUSTIFICATIONS QUI TRAHISSENT LES REALITES. ON APPELLE ÇA MENTIR...

Une prétendue défense de la sécurité sociale sous-entendue ?

Une promesse a été largement diffusée par certains partis en période électorale, de réaliser une revalorisation de 500€/mois des revenus du travail pour les bas salaires.

Ce dont les politiciens parlent n'est pas une augmentation de la valeur monétaire d'une heure de travail, mais c'est de produire un différentiel de 500 €/mois entre ce que perçoivent en net les allocataires sociaux, à travers le RIS par exemple, et les revenus nets du travail perçus pour un bas salaire.

Nous percevions déjà « l'embrouille » qui se dévoile actuellement. Ils ont peut-être aussi à imaginer des billets de loterie à gratter...

QUI GAGNE, QUI PERD ?

Côté des allocataires sociaux, le gouvernement prévoit une diminution des allocations sociales octroyées pour atteindre ce différentiel de 500€/mois avec bas salaire « revalorisé ».

On réalisera un cadastre de toutes les aides que les personnes et familles reçoivent ou peuvent demander et recevoir : aides publiques et/ou privées, des avantages tels que des primes spécifiques, réductions liées au statut social, des interventions financières imposées à d'éventuels cohabitants ou aux « débiteurs légaux d'aliments » ect.

Sur base du montant minimum de moyen d'existence -à redéfinir- par les Ministres, en fonction des diverses rentrées identifiées dans le « cadastre des aides reçues », le CPAS devrait sans doute apporter la différence ?

Toute cette administration nécessitera des budgets. Ajoutons à cela les montants d'aides sociales et de RIS qui incombent aux CPAS et les nouvelles missions d'activations et d'accompagnement vers l'emploi qui leur sont ajoutées.

C'est certain que traiter de cette manière les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires d'aides sociales coûtera plus cher que ce qui se fait actuellement en matière de chômage, d'aides sociales, d'accompagnement et indemnités.

DES SUPPLEMENTS POUR LES REVENUS DU TRAVAIL

Une série d'avantages fiscaux liés au montant des revenus du travail seront octroyés aux bas salaires et des

abaissements ou exonérations de cotisations sociales. Ce qui permet de rapprocher le salaire NET du salaire BRUT.

Récompenser le travail, et à côté le bâton pour les plus précarisés ... mais quelle farce ! Le simple fait d'oser parler de « récompenser le travail » témoigne d'une condescendance et d'un mépris d'un autre âge qu'on imaginait révolu.

Ce qu'en dit le MR dans son programme 2024 : « *La proposition précédente s'inscrit dans un engagement plus large d'offrir une différence d'au moins 500 € nets par mois entre les revenus du travail et les revenus d'allocations sociales. C'est un incitant puissant pour que ceux qui souhaitent améliorer leurs conditions de vie et contribuer à la collectivité en recherchant activement un emploi. C'est une mesure gagnante pour tous.* »⁴ ...

De notre point de vue, par ce mécanisme, tout le monde est perdant, autant les travailleurs que les allocataires sociaux. Le fait de réduire ou supprimer des cotisations de sécurité sociale fragilise le système de solidarité. Contrairement à ce que certains colportent, les cotisations sociales ne sont pas des « charges » mais des salaires de solidarité différés, dont les travailleurs et leurs familles bénéficient dans certaines situations. Remarquons au passage que falsifier la signification réelle des mots, c'est aussi de la trahison.

Nous pouvons continuer ainsi sur une multitude de mesures qui renforcent ce que nous dénonçons, comme d'autres, depuis de nombreuses années à propos de ce néo-libéralisme porteur de violence et déshumanisé/déshumanisant.

Nous avons autant à dire sur des mesures et orientations de la DPR wallonne et communautaire que sur l'accord politique de l'ARIZONA à propos de nombreuses mesures et orientations prioritaires.

Luc Lefebvre

⁴ Programme général 2024 du MR p15 : L'AVENIR S'ECLAIRE.

AU REVOIR MARC !

QUELQUES MARQUES DE SYMPATHIE LORS DU DECES D'UN MILITANT ENGAGE DE LONGUE DATE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Marc Otjacques. Nous nous sommes rencontrés avec Marc dans les années 70. Les premières fois, c'était dans le cadre des rencontres de personnes/groupes d'alliés du Mouvement ATD Quart Monde organisées à Bruxelles. Souvent, nous arrivions en train et puis Marc, qui était venu en voiture, nous ramenait sur Namur. Ce temps de trajet permettait de nombreux échanges. Ils jetteront les bases de ce qui deviendra, à travers de multiples chemins de recherches et d'engagements, la dynamique qui porte entre autres le Mouvement LST depuis ces années-là. Il y aurait beaucoup à dire sur les divers chemins qui ont conduits Marc à Andenne. Il a contribué, avec d'autres dont Madeleine à tisser des liens et à renforcer la mise en mouvement de personnes et familles particulièrement opprimées pour qu'elles puissent dire leurs espérances et leur refus de la misère et des injustices.

Il était et restera un pilier rassembleur pour un monde plus juste, enraciné dans les luttes et les espérances des plus pauvres. Cet engagement était nourri par deux sources puissantes :
+ ses racines familiales, faites de résistances et de luttes pour vivre,
+ et le message évangélique comme moteur d'engagements forts et d'espérances, comme source de libération.

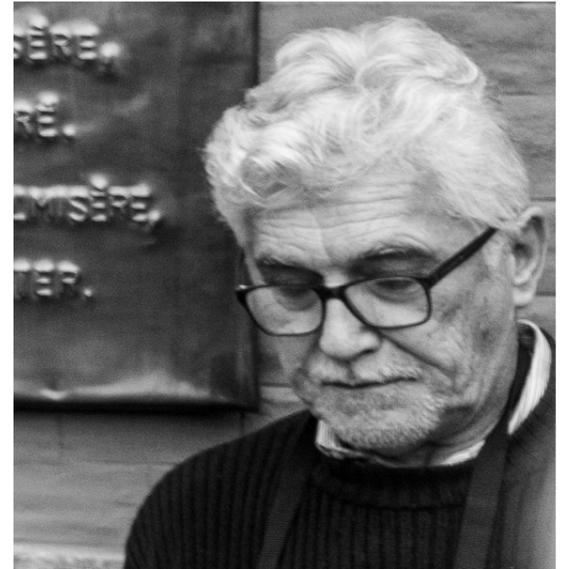
Ces deux dernières années, comme il l'avait annoncé, Marc avait "levé le pied". Nous avons encore des projets à porter ensemble, mais ils restaient pour l'instant en veilleuse.

Comme il nous l'a montré durant ces nombreuses années, si nous le voulons, Marc sera encore présent au cœur de nos engagements pour un monde qui tourne plus juste et plus humain.

Osons encore le rassemblement pour dire notre opposition à l'insoutenable, ici et ailleurs dans le monde. Nous pensons à toute sa famille où Marc a ses racines et particulièrement, à la toute proche où l'humanité et la tendresse se tissaient au quotidien.

On dit que la solidarité, c'est la tendresse de peuples. A très bientôt.

Luc et Annette -Lefèbre-Herbignat.



Quel choc, quelle tristesse. Que de souvenirs me laisse Marc, que j'ai eu la chance de rencontrer il y a plus de 40 ans. Je pense notamment à son engagement dans la démarche Agora. Il y a joué un rôle majeur et a ainsi contribué à ce que ce dialogue avec les acteurs de l'aide à la jeunesse se poursuive encore aujourd'hui. Ce sont bien plus que des souvenirs, ce sont aussi des perspectives d'avenir que Marc nous lègue.

Françoise D.

Je l'ai connu au début des années 80, lors des rencontres de l'Université Populaire Quart Monde à Bruxelles. Il y venait avec les membres de la cellule qu'il avait créée dans le sud de la province de Luxembourg à Etalle. Il parcourait des centaines de kilomètres pour ne pas manquer ce rendez-vous mensuel. Puis, il a soutenu son ami, notre ami commun, Alain Genin, à créer à Marche-en-Famenne une antenne rurale d'ATD Quart Monde en Wallonie. Son chemin l'a conduit à demander alors de rejoindre le volontariat ATD Quart Monde. Très vite, il a été envoyé en République Centrafricaine, où il a passé une année, avant de revenir en France. Il décide alors de ne pas poursuivre dans le volontariat, et de revenir en Belgique, où il reçoit de son évêque une mission à Andenne, et s'engage avec les amis de LST... "

Merci Marc. Continue à nous inspirer, et que ton souvenir vivant nous encourage dans nos engagements communs.

Martine Hosselet Herbignat

Chers famille, collègues, amis, combattants de Marc Otjacques,

Je viens d'apprendre la nouvelle du décès abrupte de Marc et j'en suis profondément ému. Engagé au sein de ATD Quart Monde comme volontaire, j'ai eu la chance de le croiser, notamment dans des lieux où nous cherchions, ensemble avec des militants d'ATD et de LST, à offrir dans des lieux de concertation et de décision, l'intelligence, la sagesse, le refus du mépris, les chemins pour sortir de l'ombre les plus éprouvés par la misère : jamais sans eux, ni pour eux, mais avec eux.

Sur ce chemin, Marc était intransigeant quand il s'agissait du respect de la dignité et de l'apport irremplaçable des enfants, des jeunes et des parents victimes de maltraitance institutionnelle et sociale. Il avait l'art de poser avec la délicatesse d'un rasoir les questions essentielles pour faire avancer les politiques, mentalités et les comportements envers ceux qui ne sont comptés pour rien.

En même temps, de façon très surprenante, Marc proposait toujours des temps de convivialité, trouvait toujours le bon moment pour, au-delà de tout, s'embrasser, se taper sur les épaules, boire un verre, reprendre le souffle si nécessaire pour tenir chacun et ensemble. Il montrait toujours que les frontières, les soupçons, les préjugés que nous pouvions avoir ne sont pas fatals. Quel espoir et foi dans l'humanité ! J'espère qu'il continuera à nous apprendre sur ce chemin.

Je suis sûr qu'il va retrouver maintenant beaucoup de personnes qu'il a aimées et qui l'ont aimé.

Herman Van Breen

Depuis la création du Service de lutte contre la pauvreté, Marc a suivi de près nos activités et nous a toujours soutenus dans notre travail d'analyse de la pauvreté. Pour Marc, les droits de l'homme et l'implication des personnes en situation de pauvreté dans le débat sur la pauvreté et les politiques de la lutte contre la pauvreté étaient deux angles d'approche importants.

Il a joué un rôle majeur, avec LST et d'autres associations, dans la rédaction des Rapports bisannuels et dans les échanges au sein de la Commission d'accompagnement du Service. Nous nous souviendrons toujours de lui pour son engagement exceptionnel dans ce travail et pour les droits de tous, en particulier pour ceux des personnes en situation de pauvreté.

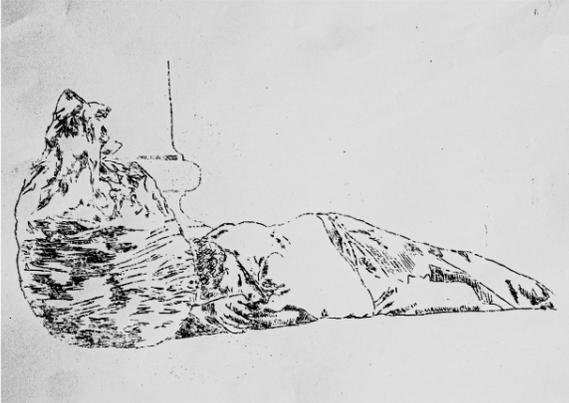
Au nom du Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Marc, ainsi qu'à tous les militants de LST.

Nous serons également présents à la Cérémonie d'adieu organisée pour Marc ce jeudi matin.

Bien à vous,

*Henk Van Hootegem
Vincent Lorge*

Le gouvernement fédéral a décidé de réformer en profondeur le régime de l'assurance chômage.



La réforme entrera en vigueur le 1er mars 2026.

Des mesures transitoires démarrent dès septembre 2025 et vont impacter de très nombreuses personnes.

A terme, l'objectif de la réforme est de limiter le droit aux allocations de chômage complet à un maximum de 24 mois. Ce droit comprend une période de base de 12 mois, à laquelle pourront s'ajouter jusqu'à 12 mois supplémentaires en fonction du passé professionnel.

Le droit aux allocations d'insertion sera quant à lui désormais limité à une durée d'1 an maximum.

D'ici là, des mesures transitoires sont mises en place depuis le 1er juillet 2025. Ces mesures auront un impact sur les personnes bénéficiant d'allocations de chômage ou d'allocations d'insertion.

Les nouvelles mesures concerneront différentes catégories de personnes, et varieront selon différents critères : l'âge, la date à laquelle les allocations de chômage ont été demandées, la durée de chômage, la situation familiale, le passé professionnel, le type d'allocations perçues, la période d'indemnisation dans laquelle on se trouve.

Ces critères vont en outre évoluer d'année en année jusqu'en 2030 (notamment l'âge à partir duquel on ne risque plus d'être exclu, la durée du passé professionnel à prendre en compte avant la fin du droit).

A partir de septembre 2025, toute personne qui introduit une nouvelle demande d'allocations de chômage se verra immédiatement attribuer une date de fin de droit.

COMPRENDRE SA SITUATION PERSONNELLE

Il n'est pas possible de tout expliquer ici : les règles, les cas particuliers, les exceptions, les mesures transitoires.

Il est important de bien comprendre dans quel « tiroir » de la réglementation du chômage on se situe, quel type d'allocations on perçoit (allocation de chômage, allocation d'insertion, allocation de sauvegarde, allocation complémentaire, allocation de garantie de revenus, allocation des travailleurs des arts), à quelle catégorie de chômeur on appartient (chômage à temps plein, à temps partiel, avec maintien des droits).

Il faut également comprendre comment se présente notre passé professionnel : combien d'années de travail sont prises en compte, quel est l'impact des périodes de maladie, des périodes de travail en ALE ou en Interim etc.

S'INFORMER EST ESSENTIEL

Il est essentiel de se tenir informé sur les nouvelles mesures.

Pour recevoir des informations générales, il faut consulter le site de l'ONEm qui annonce régulièrement les explications destinées au grand public (notamment des vidéos qui tentent d'expliquer la réforme de manière compréhensible).

Pour recevoir des informations personnalisées, il faut contacter régulièrement son organisme de

paiement (syndicat ou Capac) pour connaître l'impact de la réforme sur sa situation individuelle.

LES VAGUES D'EXCLUSION

Il est important de comprendre dans quelle « vague » on se situe, en fonction de la situation concrète du demandeur d'emploi.

En effet, l'ONEm va envoyer les lettres annonçant la fin du droit en plusieurs vagues entre septembre 2025 et début 2027. Les premières personnes concernées perdront leur droit aux allocations le 31 décembre 2025, tandis que d'autres seront exclues progressivement par phases jusqu'au 30 juin 2027.

L'ONEm informera toutes les personnes concernées par le biais de lettres personnalisées, envoyées à la fois via l'eBox (à activer sur le site <https://myebox.be/fr> en s'identifiant via ltsme) et par la poste.

Sur son site, l'ONEm précise : « vous ne devez donc rien faire dans l'immédiat. Vous recevrez automatiquement un courrier si les modifications s'appliquent à votre situation. »

EXCEPTIONS ET DEROGATIONS

Certaines exceptions et événements peuvent prolonger le droit aux allocations dans certaines conditions. Il s'agit, notamment, des chômeurs âgés, des travailleurs en situation de handicap occupés dans un atelier protégé, des travailleurs en formation dans un métier en pénurie, des travailleurs à temps partiel avec allocation de garantie de revenus.

À suivre

Philippe Versailles

Ca se passe !**RASSEMBLEMENT POUR GAZA**

La mobilisation contre la guerre génocidaire menée par le gouvernement israélien au peuple palestinien s'exprime par de nombreuses manifestations, en Belgique et dans le monde, avec la force et la détermination que nous y mettons. A LST, refusant un tel massacre et cette déshumanisation croissante qui n'a que trop duré, nous essayons chaque fois de rejoindre ces mouvements d'interpellation et de résistance.

Ces lundi et mardi, 18 et 19 août, à l'initiative d'un Front commun syndical et associatif, il s'agissait d'interpeller une Commission du Parlement wallon réunie sous l'impulsion de certains partis de l'opposition, pour forcer le gouvernement wallon à prendre des mesures concrètes pour faire pression sur Israël en agissant règlementairement sur nos échanges commerciaux et autres, pour interdire tous ceux qui contribuent à soutenir, voire renforcent, ce massacre des populations.

Nous savons maintenant que les décisions du gouvernement wallon ne rejoignent pas nos attentes. LST était là, avec quelques-uns de ses personnages transparents pour dénoncer aussi la transparence de toutes les victimes de ce conflit.

Lors de cette manifestation, il a été souligné qu'il n'y a pas de luttes séparées. Les mobilisations pour les droits sociaux, contre les mesures « Arizona » ici, et la solidarité que l'on veut porter aux peuples opprimés dans le monde, doivent être présentées comme un même combat.

Pour nous, à LST, c'est très clair. Les personnes responsables et formations politiques qui scandent haut et fort (et mettent en œuvre) la destruction des solidarités et le mérite de l'individualisme sont les mêmes qui refusent de reconnaître le génocide en cours à Gaza, au nom d'un prétendu réalisme économique, froid et déshumanisé... Ici et ailleurs, c'est l'alliance des puissants et de leurs intérêts contre les faibles... Qui permet toutes les exploitations, toutes les atrocités.

Ici comme là-bas, ce sont les mêmes combats, les mêmes enjeux...

Nous devons nous mobiliser pour soutenir les acteurs qui veulent arrêter ces massacres, dire notre opposition à ceux qui justifient, voire soutiennent ces actes inhumains, et forcer les « tièdes » à prendre position plus clairement.

Nos actions du 17 octobre « journée mondiale du refus de la misère » se profilent à l'horizon... nul doute que ceci en fait intimement partie.

Petites nouvelles**UN COMPAGNON DE LUTTE NOUS QUITTE.**

C'est avec beaucoup d'émotions que les militants du Mouvement LST ont appris le décès de Cédric Losange le 10 septembre 2025. Dans les années 90, Cédric nous rejoint à travers un stage qu'il effectue dans le cadre de sa formation à l'Institut Cardijn. Il contribuera à des temps de formation de base dans le cadre de la coopérative LST, mais aussi dans d'autres lieux de réflexion et d'actions collectives développés dans le Mouvement. A cette époque, avec Chantal, ils ont ouvert LST sur des dimensions internationales en se mobilisant avec des groupes de militants sur des combats contre les injustices et les oppressions. Par exemple, avec le CADTM, contre la mise en œuvre de décisions du Traité de Maastricht à l'égard des pays les plus pauvres, ou des politiques antisociales européennes développées à travers une économie capitaliste débridée. Dans ce cadre, en 1997, nous invitons une troupe de théâtre-action Sénégalaise pour des représentations en région namuroise. Nous en gardons des souvenirs mémorables à la Caracole ou à LST. Cédric et Chantal se sont impliqués dans de nombreuses actions pour le droit au logement avec le groupe « logement » actif au sein de LST, ainsi que dans des projets avec Fabien et Annette dans les « domaines » de la région Ciney-Marche, et avec l'association le MACH à Dinant. Il y aura aussi un passage de quelques années à la Caracole. Après ces années dans la mouvance LST, Cédric a développé sa créativité et ses engagements pour un monde plus juste dans divers projets associatifs, tantôt très politiques, en recherche de justice et de solidarités, et toujours marqués par sa créativité.

A Léo et Mara, à Chantal, à sa famille mais aussi à celles et ceux qui ont cheminé avec lui sur des chemins parfois difficiles, nous témoignons notre amitié et notre sympathie.

Luc Lefebvre

**« LA MAIN DANS LA MAIN »
LE QUART MONDE EN MOUVEMENT**

Ont participé à ce numéro
D'Andenne, de Condroz-Famenne-Ardenne, de Namur, du Hainaut : Andrée, Cécile, Francine, Jacques, Joëlle, Luc, Martin, Patricia, Perry, Philippe, Sandra, Vincent

NOS ADRESSES DE CONTACT**A ANDENNE :**

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDRUZ-FAMENNE-ARDENNES :

L.S.T Condroz-Famenne-Ardenne asbl
Tél. : 0486/33 43 59
Doyon, 13 – 5370 Flostoy
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

DANS LE HAINAUT :

LST Hainaut
Tél : 0486/33 43 59
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387

A TUBIZE

C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T asbl- Tél. : 081/22 15 12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.MOUVEMENT-LST.ORG
federation@mouvement-lst.org

**ABONNEMENTS**

Abonnement de soutien fixé à 20 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur-Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 732.500 (LST) ou projet n° 732.501 (LST Andenne).



Wallonie



Caritas
Secours



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles
(Ministère de la Culture et de la Région wallonne
(Direction générale de l'économie et de l'emploi).

IMPRIMERIE

Notre journal est imprimé par Nuance 4
Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil... Bonne lecture !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG